



COORDINATION  
INTER-RÉSEAUX  
NATURA 2000

# STRATEGIE DES AIRES PROTEGEES 2020-2030

---

Note contributive sur le réseau  
Natura 2000



# SOMMAIRE

---

<b>Recommandation 1</b> : renforcer la cohérence du réseau de sites Natura 2000 terrestre et marin .....	4
<b>Recommandation 2</b> : s'appuyer sur le réseau Natura 2000 pour désigner des aires protégées fortes .....	5
<b>Recommandation 3</b> : renforcer les compétences humaines du réseau Natura 2000.....	7
<b>Recommandation 4</b> : doter les sites Natura 2000 d'outils de gestion et de suivis partagés.....	8
<b>Recommandation 5</b> : évaluer et valoriser les services écosystémiques rendus par le réseau Natura 2000.....	10
<b>Recommandation 6</b> : réduire les pressions et menaces identifiées au sein des sites Natura 2000 .....	11
<b>Recommandation 7</b> : promouvoir une agriculture adaptée aux enjeux des aires protégées .....	13
<b>Recommandation 8</b> : intégrer le réseau Natura 2000 dans les autres politiques de la biodiversité et d'aménagement du territoire .....	14
<b>Recommandation 9</b> : développer et animer un réseau d'élus Natura 2000....	16
<b>Recommandation 10</b> : promouvoir le dispositif Natura 2000 comme un outil de valorisation et de reconnaissance des territoires .....	17
<b>Recommandation 11</b> : renforcer la coopération européenne au sein du réseau Natura 2000.....	19
<b>Recommandation 12</b> : doter les sites Natura 2000 de moyens de financements suffisants et pérennes .....	20



## Contribution de la mission de coordination inter-réseaux Natura 2000 et territoires

---

Les Conservatoires d'espaces naturels, les Parcs naturels régionaux et les gestionnaires de Réserves Naturelles sont engagés depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre du dispositif Natura 2000 sur leurs territoires, notamment dans l'animation des sites Natura 2000, l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'objectifs ainsi que l'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Ce sont ainsi 700 sites Natura 2000 qui sont animés par les trois réseaux soit environ 40 % du réseau français, représentant 38 % de la surface en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et 57 % en Zone de Protection Spéciale (ZPS) (A. CHAPOT, 2017).

Tous les Parcs naturels régionaux (hors outre-mer) sont concernés par la présence d'au moins un site Natura 2000 sur leur territoire. De même, 45 % des sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels et 72 % des Réserves Naturelles sont recoupés par un site Natura 2000 (A. CHAPOT, 2017).

Forts de ce constat, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Réserves Naturelles de France ont souhaité engager un travail commun sur leur contribution au dispositif Natura 2000.

Celui-ci s'est concrétisé en fin d'année 2019, par la création d'un poste de coordination Natura 2000 porté par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour les trois réseaux de gestionnaires d'espaces naturels.

C'est dans ce cadre que les trois têtes de réseaux ont entrepris de rédiger une note commune sur la prise en compte du réseau Natura 2000 dans la prochaine stratégie des aires protégées.

L'objectif, à travers les recommandations proposées, est de renforcer la contribution du réseau Natura 2000 à l'élaboration et au déploiement de cette nouvelle politique de préservation de la biodiversité.

## RECOMMANDATION 1 :

### Renforcer la cohérence du réseau de sites Natura 2000 terrestre et marin

Le réseau Natura 2000 occupe 12,9 % de la surface terrestre et 33 % de la surface marine de la zone économique exclusive (données MTES).

Les sites Natura 2000 constituent donc le premier réseau d'aires protégées en France métropolitaine, devant les Parcs naturels régionaux (14,72 %) et les Parcs nationaux (7,54 %) (données INPN au 15 mars 2019).

Avec 1 776 sites dont 212 sites marins, la France a depuis 2006 rattrapé son retard de désignation avec la création et l'extension de nombreux sites terrestres et l'augmentation du nombre de sites marins à partir de 2008 (données MTES).

La mise en place d'un réseau de sites Natura 2000 cohérent, aussi bien terrestre que marin, est un impératif communautaire : elle vise la préservation des habitats et espèces d'intérêt européen tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Elle s'inscrit, par ailleurs, dans les objectifs nationaux fixés par le Président de la République de créer un réseau cohérent et fonctionnel de 30 % d'aires protégées sur le territoire national.

Pour que le réseau Natura 2000 français puisse participer pleinement à cet enjeu, les trois têtes de réseaux proposent qu'une double démarche soit engagée :

- Renforcer la représentativité du réseau Natura 2000 par l'ajustement des périmètres existants et la désignation de nouveaux sites ;
- Entreprendre une réflexion sur la fonctionnalité du réseau français.

#### Propositions :

- Faciliter les procédures administratives françaises de modification des périmètres existants.
- Poursuivre l'ajustement des périmètres de sites Natura 2000 ne permettant pas la mise en place d'une gestion efficace, en tenant compte de l'avancée des connaissances naturalistes (découverte ou disparition d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire), des réalités de terrain et de la fonctionnalité écologique des habitats et espèces visés par les directives Nature.
- Réfléchir à la désignation de nouveaux sites Natura 2000 en lien avec le réseau d'aires protégées existant :
  - Dans les territoires où une amélioration du dialogue avec les acteurs du monde rural est constatée par rapport aux débuts conflictuels de mise en œuvre de la politique ;
  - Pour compléter le niveau de couverture d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire à l'échelle des régions biogéographiques



et ainsi répondre aux insuffisances relevées par la Commission Européenne, aussi bien au niveau terrestre que marin ;

- Pour améliorer la fonctionnalité écologique du réseau français par une meilleure connexion des sites Natura 2000.

- Étudier, en lien avec la Commission Européenne, la possibilité de fusionner certains sites Natura 2000 qui se superposent ou s'intersectent, pour gagner en lisibilité et optimiser les moyens.
- Faire une analyse sur la représentativité et la connectivité du réseau Natura 2000 français pour évaluer sa cohérence.

### Référence à la Stratégie des Aires Protégées :

**Objectif 1 – développer un réseau d'aires protégées résilientes aux changements globaux.**

*Mesure 1 - développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30 % de couverture du territoire.*

*Mesure 3 – en plus des actions à 2022, compléter, d'ici 2030, le réseau d'aires protégées, y compris en protection forte, pour mieux protéger les points chauds de biodiversité et assurer la connectivité écologique des aires protégées.*

## RECOMMANDATION 2 :

### S'appuyer sur le réseau Natura 2000 pour désigner des aires protégées fortes

En considérant les protections fortes comme les protections réglementaires ou foncières (Conservatoires d'espaces naturels/Conservatoire du Littoral), 11,3 % du réseau Natura 2000 terrestre, 1,3 % du réseau marin et 5 % du total sont sous protection forte (données UMS Patrinat 2020).

Les protections fortes se trouvent très majoritairement dans le réseau Natura 2000 : pour le terrestre, 86,2 % des protections fortes sont en Natura 2000, et pour le marin 100 % (données UMS Patrinat).

Les trois têtes de réseau proposent de s'appuyer sur le réseau Natura 2000 pour contribuer à l'atteinte de 10 % du territoire national sous protection forte.

Celui-ci constitue, en effet, un levier important pour augmenter quantitativement et qualitativement le nombre de surfaces sous protection forte au regard :

- De la richesse biologique qu'il abrite et pour laquelle la France a une responsabilité particulière dans l'espace communautaire.
- Du travail de sensibilisation et de concertation engagé depuis longtemps par les structures animatrices qui facilitera le dialogue auprès des acteurs locaux.



Une vigilance particulière devra cependant être apportée en termes de communication pour éviter les amalgames entre la politique Natura 2000, essentiellement contractuelle, et le développement d'un réseau d'aires protégées fortes incluant plus de réglementaire.

### Propositions :

- S'appuyer sur les travaux d'analyse et d'évaluation conduits par l'UMS Patrinat pour identifier et hiérarchiser les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels des lacunes au sein du réseau des aires protégées fortes existent. Ces outils d'aide à la décision ont vocation à être travaillés à l'échelle régionale de façon coordonnée et concertée avec l'ensemble des réseaux d'aires protégées.
- Identifier dans les sites Natura 2000 des zones prioritaires à désigner en aires protégées fortes pour augmenter la part d'habitats et espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation et préserver leurs fonctionnalités écologiques.
- Impliquer les réseaux d'acteurs territoriaux dans les processus de désignation des aires protégées fortes.
- Créer des outils de protection forte qui tiennent compte des enjeux propres à chaque site Natura 2000 et qui permettent de concilier les activités humaines et la protection de la nature.
- Pour les sites terrestres, développer l'outil « arrêté préfectoral de protection des habitats naturels » en concertation avec les propriétaires ruraux concernés.
- Faciliter la maîtrise foncière de parcelles situées dans des sites Natura 2000 par des gestionnaires d'aires protégées (Fondation des Conservatoires ou Conservatoire du Littoral par exemple). La protection par l'acquisition d'espaces naturels constitue, en effet, un instrument efficace pour assurer la conservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire sur du long terme.

### Référence à la Stratégie des Aires Protégées :

**Objectif 1 – développer un réseau d'aires protégées résilientes aux changements globaux.**

**Mesure 2** - renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % de protection forte d'ici 2022.

**Mesure 3** – en plus des actions à 2022, compléter, d'ici 2030, le réseau d'aires protégées, y compris en protection forte, pour mieux protéger les points chauds de biodiversité et assurer la connectivité écologique des aires protégées.

**Mesure 5** – s'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte.



## Retour d'expérience illustrant la recommandation (source – site Internet de la FCEN) :

Structure porteuse : Cen Savoie

Action réalisée : signature de plusieurs contrats portant obligations réelles environnementales

Outil innovant pour sécuriser durablement l'usage du foncier et consolider les partenariats, les obligations réelles environnementales (ORE) représentent une véritable opportunité pour préserver de manière volontaire les éléments de biodiversité patrimoniale présents dans les territoires.

En 2018, le Cen Savoie a signé la première ORE en France afin de maintenir, conserver et gérer la fonction écologique d'une zone humide pour une durée de 30 ans.

Depuis, deux nouvelles ORE ont été signées par le Cen Savoie sur des parcelles incluses dans des sites Natura 2000.

## RECOMMANDATION 3 :

### Renforcer les compétences humaines du réseau Natura 2000

Un des atouts du dispositif Natura 2000 est le réseau d'animateurs qui le constitue et qu'il importe de préserver (CGEDD, 2015).

Les Conservatoires d'espaces naturels et les Parcs naturels régionaux sont d'ailleurs les deux plus grands employeurs du réseau d'animateurs Natura 2000 agissant sur le terrain (A. CHAPOT, 2017).

Pour atteindre ses objectifs, le modèle français repose très largement sur l'action des animateurs de sites, qui ont un rôle d'information et de conseil, de définition et de promotion des contrats, de conseil à la gestion, et très souvent d'expertise naturaliste (CGEDD, 2015).

Assurer une gestion efficace des sites Natura 2000 reste cependant un défi pour la plupart des animateurs qui doivent posséder des compétences dans des domaines très variés (écologie, aménagement du territoire, gestion de projets, communication...).

Des lacunes dans la mise en œuvre pratique des missions d'animation peuvent ainsi avoir un impact négatif sur la qualité de la gestion des sites Natura 2000.

C'est pourquoi les trois têtes de réseaux préconisent la construction de nouvelles approches et méthodes d'apprentissage pour améliorer les connaissances et compétences des animateurs Natura 2000.

Dans le même objectif, elles encouragent également le développement d'actions de partenariat et de concertation avec différents réseaux de spécialistes.

### Propositions :

- Recenser les besoins en formation des animateurs Natura 2000 pour favoriser leur montée en compétences.



- Consolider le réseau des animateurs Natura 2000 aux niveaux national et régional en s'appuyant sur les enceintes déjà existantes et en renforçant leur coopération (centre de ressources de l'OFB, mission inter-réseaux Natura 2000 pilotée par la FCEN/FPNRF/RNF, réseaux d'animateurs régionaux...).
- Développer dans les territoires, des échanges d'expertise et des partenariats entre les différents réseaux d'aires protégées en s'appuyant sur les agences régionales de la biodiversité.

### Référence à la Stratégie des Aires Protégées :

**Objectif 2 – accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées.**

*Mesure 6 – renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau.*

### Retour d'expérience illustrant la recommandation (source - centre de ressources N2000 de l'OFB) :

Structure porteuse : OFB

Action réalisée : coordination de l'offre nationale de formation Natura 2000

L'OFB propose aux professionnels de la biodiversité une offre de formation technique qui contribue à un transfert de son expertise scientifique et technique et une montée en compétences sur la connaissance, la restauration et la surveillance des espèces et écosystèmes.

Dans le cadre de son centre de ressources Natura 2000, il propose un éventail de formations variées destinées aux structures opératrices et animatrices de sites Natura 2000.

Pour l'année 2019, 54 formations labellisées Natura 2000 ont ainsi été proposées pour répondre aux besoins des professionnels travaillant sur le dispositif Natura 2000.

## RECOMMANDATION 4 :

### Doter les sites Natura 2000 d'outils de gestion et de suivis partagés

Le document d'objectifs est le plan de gestion propre aux sites Natura 2000.

Construit dans le cadre d'instances de concertation, il a pour objectif de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques ou culturelles et de proposer des mesures concrètes qui puissent concourir au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels le site a été désigné.

Bien que le contenu de ce document soit défini par le code de l'environnement, de nombreuses disparités existent entre les sites Natura 2000, limitant ainsi les possibilités d'évaluer les progrès accomplis et, par conséquent, de proposer des mesures correctives.



En 2020, l'Office Français de la Biodiversité a publié un guide d'élaboration de plans de gestion « nouvelle génération » adaptés aux sites Natura 2000, prenant davantage en compte les besoins des gestionnaires en termes de planification et de suivi et intégrant les projets de développement des territoires.

C'est pourquoi, les trois têtes de réseaux encouragent une évolution du réseau Natura 2000 vers une gestion organisée autour de ces nouveaux documents d'objectifs (Docob).

Ils soutiennent également la construction de boîtes à outils proposant des protocoles de suivi robustes permettant d'évaluer les actions prévues dans les Docob.

### Propositions :

- Doter tous les sites Natura 2000 d'un document d'objectifs opérationnel intégrant des principes « enjeux-résultats-évaluation » en lien avec les objectifs de la stratégie des aires protégées.
- Poursuivre le développement de méthodes d'évaluation et de suivi de l'efficacité des mesures de gestion conduites par l'UMS Patrinat.
- Améliorer le panel de méthodes existantes pour doter les sites Natura 2000 d'une surveillance efficace des habitats et des espèces.
- Développer des outils performants permettant de recueillir et analyser des données homogènes au niveau national dans l'optique des rapports européens et des bilans nationaux sur la mise en œuvre des Directives nature par exemple.

### Référence à la Stratégie des Aires Protégées :

**Objectif 2 – accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées.**

*Mesure 7 – renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées.*

### Retour d'expérience illustrant la recommandation (source - centre de ressources N2000 de l'OFB) :

Structure porteuse : Cen Normandie

Site Natura 2000 : Pays de Bray, cuestas nord et sud – FR2300133

Action réalisée : conception d'une clé d'interprétation de l'état de conservation de l'habitat du Damier de la succise

En fort déclin dans la moitié nord de la France, le Damier de la succise cumule les statuts de protection.

Conscient de la fragilité des populations et des enjeux de préservation de cette espèce sur son territoire, le Cen Normandie a souhaité, dans le cadre de ses missions d'animation Natura 2000, mettre en place un suivi de l'état de conservation de l'habitat d'espèce.



N'ayant pas connaissance d'un cadrage national proposant une méthodologie pour ce suivi, le Cen a fait le choix de développer sa propre clé d'interprétation.

Facile d'application et peu coûteuse, elle peut aisément être reprise par d'autres animateurs pour être transposée et adaptée à leur site Natura 2000.

## RECOMMANDATION 5 :

### Évaluer et valoriser les services écosystémiques rendus par le réseau Natura 2000

En plus de sauvegarder la valeur intrinsèque de la nature, le réseau Natura 2000 procure de multiples avantages à la société et à l'économie au niveau local, régional, national et européen.

Il constitue une réserve importante d'habitats riches en carbone et représente, de ce fait, un élément de réponse pour atténuer les effets du changement climatique.

Le réseau Natura 2000 apporte également de nombreux avantages socio-économiques tels que le maintien de la qualité de l'eau, la conservation des pollinisateurs sauvages, la préservation du paysage ou le développement du tourisme de nature.

Élément essentiel des infrastructures vertes et bleues, il contribue à sauvegarder le flux de services écosystémiques qui seraient sinon menacés de dégradation.

A cet effet, les trois têtes de réseaux proposent de faire des sites Natura 2000 des territoires d'amélioration des connaissances à grande échelle.

En effet, la reconnaissance et la démonstration des avantages socio-économiques offerts par le réseau Natura 2000 peuvent motiver les parties prenantes à soutenir le réseau et s'investir dans la réalisation d'actions de protection et de restauration de la biodiversité dans et autour des sites Natura 2000.

#### Propositions :

- Identifier au niveau national des enjeux de recherche à développer au sein du réseau Natura 2000.
- Mettre en place un réseau de sites Natura 2000 pilote coordonné à l'échelle nationale pour expérimenter les programmes de recherche prévus dans la stratégie des aires protégées.
- Évaluer les services fournis par le réseau Natura 2000 et comptabiliser son capital naturel sur la base de méthodes et critères qui seront établis par la Commission Européenne en 2021 dans le cadre de la stratégie européenne de la biodiversité.
- Sensibiliser les réseaux d'acteurs aux services écosystémiques rendus par les sites Natura 2000.



## Référence à la Stratégie des Aires Protégées :

Objectif 2 – accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées.

*Mesure 8 – avoir accès à la connaissance nécessaire et produire de la connaissance scientifique au sein des aires protégées dans un contexte de changement global.*

## Retour d'expérience illustrant la recommandation (source – site Internet de RNF) :

Structure coordinatrice : Réserves Naturelles de France

Action réalisée : projet LIFE NaturAdapt

Le projet LIFE NaturAdapt vise à intégrer, en innovant sur la base des ressources existantes, les enjeux du changement climatique dans la gestion des espaces naturels protégés européens.

Prévu sur 5 ans (2018-2023), il est coordonné par RNF et s'appuie sur un processus d'apprentissage collectif dynamique avec neuf autres partenaires.

Il se structure autour de trois grands axes :

- L'élaboration d'outils et des méthodes opérationnels à destination des gestionnaires pour élaborer un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique et un plan d'adaptation ;
- Le développement et l'animation d'une communauté d'experts et de praticiens de l'adaptation dans les espaces naturels ;
- L'activation de tous les leviers nécessaires pour la mise en œuvre concrète de l'adaptation. Les différents outils et méthodes seront expérimentés sur six réserves partenaires du projet, puis revus et testés sur 15 autres sites avant d'être déployés aux échelles nationale et européenne.

## RECOMMANDATION 6 :

### Réduire les pressions et menaces identifiées au sein des sites Natura 2000

En 2019, chaque État membre a procédé à l'évaluation de l'état de conservation de la faune, de la flore et des habitats d'intérêt communautaire présents sur son territoire. Pour la France, le bilan reste proche de celui des deux exercices précédents : seulement un cinquième des évaluations concernant les habitats et un quart de celles portant sur les espèces concluent à un état favorable. Si une tendance positive est observée pour certaines espèces, en lien avec les mesures de protection dont elles bénéficient, les tendances à la dégradation restent globalement préoccupantes (UMS PatriNat, mars 2020).

En réponse aux conclusions du dernier rapportage européen, les trois têtes de réseaux proposent de réduire les pressions et menaces sur la



biodiversité d'intérêt communautaire par le développement de méthodes d'évaluation et de suivi mais surtout par une amélioration et un renforcement de la réglementation.

### Propositions :

- Identifier et hiérarchiser aux échelles nationale et régionale, les habitats et espèces pour lesquels les pressions et menaces sont les plus fortes.
- Développer des méthodologies d'évaluation et de suivi des pressions et menaces dans les sites Natura 2000.
- Développer des moyens forts de surveillance et de contrôle sur le terrain pour limiter les atteintes aux habitats et espèces d'intérêt communautaire par la pratique d'activités non autorisées.
- Renforcer le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 en y intégrant l'évaluation des effets cumulés.
- Améliorer le suivi de la mise en œuvre effective des mesures de réduction d'impacts définies dans le cadre des procédures d'évaluations des incidences Natura 2000.
- Renforcer la doctrine liée à la séquence ERC dans et à proximité des sites Natura 2000.
- Renforcer la mise en œuvre du règlement de l'Union Européenne relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.
- Prévenir tout changement d'utilisation des sols dans et en dehors des sites Natura 2000 dans les documents de planification et d'aménagement des territoires.

### Référence à la Stratégie des Aires Protégées :

**Objectif 3 – accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées.**

*Mesure 9 – garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires protégées.*

### Retour d'expérience illustrant la recommandation (source - centre de ressources N2000 de l'OFB) :

Structure porteuse : CRPF de Bretagne

Site Natura 2000 : Forêt de Paimpont - FR5300005

Action réalisée : mise en œuvre de mesures de réduction d'impact

Situé dans un des derniers sites de lande intérieure de Bretagne et dans un haut lieu de la légende Arthurienne, ce territoire qui accueille plus de 100 000 visiteurs/an est victime de son succès : fort piétinement et érosion entraînent insidieusement une dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire.



Jugé prioritaire en 2007 lors de l'approbation du document d'objectifs, un projet de canalisation des touristes par la délimitation d'un sentier a mobilisé de nombreux acteurs et nécessité une longue phase de concertation avant de pouvoir être mis en œuvre au printemps 2018.

Parfaitement intégré dans le paysage, cet aménagement est désormais la vitrine locale d'une gestion réussie des usages en espaces naturels.

## RECOMMANDATION 7 :

### Promouvoir une agriculture adaptée aux enjeux des aires protégées

Les liens qui existent entre l'agriculture et la biodiversité sont particulièrement étroits : au cours du temps, beaucoup d'espèces sauvages se sont adaptées aux milieux agricoles avec pour résultat le développement de nombreux écosystèmes riches en espèces.

Dans le même temps, certaines pratiques agricoles intensives peuvent être l'une des causes du déclin de la biodiversité.

Il est donc primordial de travailler avec les agriculteurs afin de soutenir et encourager une transition vers des pratiques complètement durables.

Pour soutenir la viabilité à long terme à la fois de la nature et de l'agriculture, une réforme en profondeur de la Politique Agricole Commune (PAC) actuelle est nécessaire.

Forts de leurs expériences dans la mise en œuvre de la PAC sur leurs territoires, plusieurs réseaux de gestionnaires d'espaces naturels tels que les Parcs naturels régionaux, les Parcs nationaux ou les Conservatoires d'espaces naturels ont souhaité contribuer aux réflexions en cours sur la PAC post 2020.

Les propositions d'évolution formulées dans le cadre de leurs contributions respectives ont pour objectif de concourir à une prise en compte accrue des impératifs environnementaux, économiques, climatiques, sociétaux et alimentaires dans la prochaine politique agricole.

#### Propositions :

- Poursuivre la mise en œuvre de pratiques agricoles bénéfiques aux habitats et espèces d'intérêt communautaire par le maintien des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.
- Soutenir l'élevage et lutter contre la déprise agricole dans les milieux contraints (coteaux calcaires, zones humides, alpages...).
- Accompagner les conversions à l'agriculture biologique et le développement de l'agroécologie dans et à proximité des sites Natura 2000.
- Protéger les infrastructures naturelles (mares, haies...) et promouvoir leur augmentation.
- Valoriser le rôle de l'agriculture durable dans le maintien et la préservation de certains milieux naturels.



- Concevoir des outils de formation et d'accompagnement à destination des exploitants agricoles pour encourager la mise en place de pratiques de gestion qui soient en adéquation avec les enjeux de développement durable identifiés dans les documents d'objectifs.

### Référence à la Stratégie des Aires Protégées :

**Objectif 3 – accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées.**

**Mesure 10 – accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées.**

### Retour d'expérience illustrant la recommandation (source - centre de ressources N2000 de l'OFB) :

Structure porteuse : PNR de la Forêt d'Orient

Site Natura 2000 : Lacs de la forêt d'Orient - FR2110001

Action réalisée : organisation du concours général agricole des pratiques agro-écologiques en site Natura 2000

« Savoir conjuguer biodiversité et productivité agricole » : un message fort que le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient souhaite délivrer aux éleveurs présents sur son territoire.

C'est dans ce cadre que le PnrFO a organisé trois années durant le concours général des pratiques agro-écologiques au sein du site Natura 2000 « Lacs de la forêt d'Orient ».

Focalisé dans un premier temps sur les prairies de fauche, le concours a progressivement intégré les prairies pâturées afin de valoriser le travail réalisé par les éleveurs.

En parallèle, des formations sur la gestion des prairies naturelles ont également été proposées aux éleveurs pour leur permettre de mieux comprendre en quoi la diversité floristique et écologique constitue un atout pour répondre aux besoins fourragers de leur cheptel.

## RECOMMANDATION 8 :

### Intégrer le réseau Natura 2000 dans les autres politiques de la biodiversité et d'aménagement du territoire

La politique Natura 2000 est le plus souvent perçue comme une politique de l'État imbriquée dans le mille-feuille administratif français.

Cela ne doit pas occulter les financements accordés par certaines collectivités à des politiques qui convergent avec Natura 2000 dans un certain nombre de cas (ENS, PNR, RNR, TVB, zones humides...), mais la référence à Natura 2000 reste encore très largement taboue (CGEDD, 2015).

De plus, la biodiversité n'est actuellement pas la politique la plus mobilisatrice pour les collectivités territoriales, compte-tenu des priorités



budgétaires auxquelles elles sont confrontées au regard de leurs compétences explicites (CGEDD, 2015).

En parallèle, des contradictions ou des insuffisances de synergie avec les autres politiques publiques ou plus généralement avec les politiques d'aménagement du territoire sont constatées.

A cet effet, les trois têtes de réseaux demandent à ce que les conditions d'une meilleure articulation entre les politiques publiques menées au niveau national soient recherchées pour garantir une prise en compte optimale du dispositif Natura 2000 dans les arbitrages interministériels.

Enfin, bien qu'un début d'articulation avec les politiques d'aménagement du territoire ait été initié dans le cadre des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, il conviendrait de développer davantage une approche intégrée, donnant toute leur place aux sites Natura 2000, dans les futures stratégies régionales de la biodiversité et les SRADDET.

### Propositions :

- Renforcer les synergies interministérielles de la politique Natura 2000 entre le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et d'autres ministères tels que le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ou le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.
- Analyser la complémentarité de la politique Natura 2000 avec les autres politiques de la biodiversité et de l'eau pour optimiser leur articulation.
- Favoriser une plus forte intégration de la biodiversité dans les politiques régionales d'aménagement du territoire pour mieux faire partager les enjeux Natura 2000.
- Garantir une cohérence nationale et une continuité de mise en œuvre des actions Natura 2000, dans une perspective de partage des compétences entre l'État et les Régions.

### Référence à la Stratégie des Aires Protégées :

**Objectif 4 – conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires.**

*Mesure 11 – mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire.*

### Retour d'expérience illustrant la recommandation (source – site internet du PnrBSN) :

Structure porteuse : PNR des Boucles de la Seine Normande

Site Natura 2000 : Marais Vernier - Risle Maritime – FR2300122

Action réalisée : définition des corridors écologiques potentiels complétée par une approche paysagère



Situé dans le grand estuaire du fleuve Seine, le Marais Vernier et la vallée de la Risle présentent de fortes qualités paysagères et abritent un patrimoine biologique d'intérêt international.

En raison de l'absence ou de l'ancienneté des documents d'urbanisme dans de nombreuses communes comprises dans le site Natura 2000, le mitage des terres par l'urbanisation a été constaté sur plusieurs secteurs.

L'ex-DREAL Haute-Normandie a ainsi émis le souhait de préciser les éléments de connaissances sur les enjeux de déplacement de la faune afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme au travers des évaluations d'incidences et de limiter la pression d'urbanisation pour maintenir la circulation des espèces.

A ce titre, elle a sollicité en 2014 le PnrBSN, animateur du site Natura 2000, afin de réaliser une cartographie précise des corridors écologiques entre coteaux et marais : le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et le plan de la charte du PnrBSN, documents de référence sur la trame verte et bleue, étaient en effet insuffisants pour préciser l'enjeu de chaque parcelle pour le déplacement de la faune.

## RECOMMANDATION 9 :

### Développer et animer un réseau d'élus Natura 2000

Dans son rapport sur l'analyse du dispositif en France, le CGEDD note que le contexte général est désormais apaisé et généralement constructif, au terme d'une évolution remarquable, si l'on se réfère au climat tendu, voire conflictuel, de la seconde moitié des années 1990.

Cette situation découle directement de la forte délégation aux acteurs de terrain qui a permis une adaptation aux spécificités locales.

En effet, 60 % des comités de pilotage sont actuellement présidés par un élu et plus de 13 000 communes sont concernées par un site Natura 2000 (données MTES).

La concertation, mise en place dans un premier temps sur la négociation des modalités de mise en œuvre des Directives, puis dans un deuxième temps, au sein des comités de pilotage de chaque site Natura 2000, a permis une amélioration globale des relations (CGEDD, 2015).

L'adhésion des acteurs au dispositif reste toutefois fragile car la politique Natura 2000 est encore perçue comme très technique et qu'il existe des incertitudes récurrentes sur la disponibilité des fonds financiers à long terme.

Une animation soutenue aux niveaux national et territorial est donc nécessaire pour maintenir une mobilisation dynamique des différents réseaux d'acteurs.

C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie des aires protégées, les trois têtes de réseaux se proposent de développer et animer un réseau d'élus au moyen du poste de coordination Natura 2000 inter-réseaux.



## Propositions :

- Développer et animer un réseau d'élus piloté au niveau national par les trois têtes de réseaux (FCEN/FPNRF/RNF).
- Former et accompagner les élus dans leur mission de présidence de comité de pilotage pour favoriser un meilleur portage de la politique Natura 2000 dans les territoires.
- Mobiliser les élus et les inciter à participer aux réflexions nationales sur les évolutions des politiques publiques en lien avec Natura 2000.
- Offrir des enceintes de partage et d'échanges aux présidents de comité de pilotage au niveau national et/ou régional.

## Référence à la Stratégie des Aires Protégées :

**Objectif 4 – conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires.**

*Mesure 12 – favoriser et accompagner les citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées.*

## Retour d'expérience illustrant la recommandation (source – site Internet de la FPNRF) :

Structures porteuses : FCEN/FPNRF/RNF

Action réalisée : animation d'un comité national des élus Natura 2000

La mission d'animation inter-réseaux Natura 2000 a pour objectif d'apporter une dimension complémentaire au centre de ressources N2000 de l'OFB en mettant notamment en valeur les besoins liés aux questions de gouvernance locale, de portage par les élus, d'ancrage sur les territoires ou de communication en direction des différents publics.

Pour impliquer davantage les élus, les trois têtes de réseaux ont mis en place en 2020, un comité composé à la fois de représentants des trois têtes de réseaux mais également de binômes élus/techniciens.

Cette instance a pour objectif de faire remonter la parole des élus au niveau national et de faire partager leurs expériences et regards sur la mise en œuvre de la politique Natura 2000.

## RECOMMANDATION 10 :

### Promouvoir le dispositif Natura 2000 comme un outil de valorisation et de reconnaissance des territoires

Pour le grand public, Natura 2000 reste perçu comme une politique technique, assez difficilement connue et comprise (CGEDD, 2015).

Malgré de nombreuses actions d'éducation à l'environnement, d'organisation de sorties nature ou de chantiers bénévoles, le réseau Natura 2000 souffre encore d'un manque d'appropriation par les habitants et les usagers des sites Natura 2000.



La prise en compte de la biodiversité comme une valeur et un atout pour le développement des territoires doit donc être encouragée.

Pour informer, sensibiliser et faire participer les citoyens à la préservation de la biodiversité, les trois têtes de réseaux proposent de :

- Mobiliser les réseaux de bénévoles à travers le développement des sciences participatives ;
- Encourager la mise en œuvre de projets pédagogiques en partenariat avec des établissements scolaires ;
- Développer l'organisation d'opérations nationales.

Elles préconisent également le développement d'outils de communication mutualisés pour augmenter les capacités d'animation et de communication des structures animatrices et offrir une meilleure visibilité du dispositif Natura 2000.

Enfin, elles suggèrent de lancer une étude sur la plus-value que pourrait apporter la création d'un label pour renforcer l'intégration des sites Natura 2000 dans le développement des territoires.

### Propositions :

- Organiser des opérations nationales Natura 2000 à l'instar de « Fréquence Grenouille » ou « Chantiers d'Automne » pilotées par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels pour sensibiliser le grand public sur la nécessité de protéger la biodiversité.
- Développer les sciences participatives avec un double objectif de sensibilisation du public à la biodiversité et de production de données naturalistes.
- Créer, au niveau régional, des outils de communication communs à l'ensemble des sites Natura 2000.
- Faire une analyse sur l'opportunité de développer une labellisation Natura 2000 (gîtes, produits locaux, modes de gestion...) en lien avec les labels déjà existants.

### Référence à la Stratégie des Aires Protégées :

**Objectif 4 – conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires.**

*Mesure 13 – faire des aires protégées les lieux privilégiés de la connexion de la société et notamment des jeunes à la nature.*

### Retour d'expérience illustrant la recommandation (source - centre de ressources N2000 de l'OFB) :

Structure porteuse : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Site Natura 2000 : Marais et falaises des coteaux de Gironde - FR5400438

Action réalisée : fête de la nature en site Natura 2000



La « Fête de la Nature » est organisée annuellement partout en France dans l'objectif de faire évoluer les comportements et promouvoir la protection de la biodiversité ; objectifs qui rejoignent ceux du réseau Natura 2000.

En 2017, cet évènement a été organisé pour la première fois sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), à l'initiative de l'animatrice Natura 2000 dont les zones couvrent une grande partie du territoire.

Deux journées d'animations gratuites pour découvrir la richesse des marais estuariens, l'Estuaire de la Gironde et les acteurs qui participent au maintien de ces milieux naturels ont ainsi été programmées.

Au total, plus de 300 élèves d'écoles primaires et 250 personnes ont pu profiter des animations et sorties proposées par la quinzaine de partenaires mobilisés pour cet évènement.

## RECOMMANDATION 11 :

### Renforcer la coopération européenne au sein du réseau Natura 2000

A ce jour, le réseau Natura 2000 couvre près d'un cinquième du territoire de l'Union Européenne : 18 % de la superficie terrestre et 8 % des mers sont ainsi protégées dans le cadre de Natura 2000.

Pour parvenir à mettre en place un cadre européen ambitieux pour la biodiversité, il est nécessaire d'intensifier la coopération avec les partenaires européens et en particulier avec les pays transfrontaliers.

Pour cela, les trois têtes de réseaux encouragent l'échange actif d'expériences et de bonnes pratiques, à un niveau biogéographique et européen, entre les autorités compétentes, les professionnels, les parties prenantes et les experts en matière de conservation de la biodiversité au sein du réseau Natura 2000.

#### Propositions :

- Développer des réseaux d'échanges et de partenariats avec les animateurs Natura 2000 européens.
- Renforcer les participations de délégations françaises dans les réseaux européens (Europarc et Eurosite par exemples).
- Valoriser les « success stories » du réseau Natura 2000 français au sein du réseau européen.
- Participer à la déclinaison nationale de la stratégie européenne de la biodiversité 2020-2030.



## Référence à la Stratégie des Aires Protégées :

Objectif 5 – inscrire le réseau d'aires protégées français dans une gouvernance mondiale au bénéfice de la nature et de l'humanité.

*Mesure 14 – s'appuyer sur les aires protégées pour défendre un cadre mondial pour la biodiversité ambitieux.*

*Mesure 15 – conforter le leadership et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux.*

## Retour d'expérience illustrant la recommandation (source – site Internet du CPIE Flandre maritime) :

Structure coordinatrice : Agence Nature et Forêts

Action réalisée : projet transfrontalier Life Flandre

Les dunes flamandes littorales constituent des paysages et des espaces naturels remarquables intégrés au réseau de sites Natura 2000. Une grande partie de ces milieux a cependant été détruite pour des raisons diverses : urbanisation, industrialisation, intensification de l'agriculture...

Le Life « Flemish And North French Dunes Restoration » est un projet conjoint de l'Agence Nature et Forêts du Gouvernement Flamand, du Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages lacustres et du Département du Nord pour sauvegarder le patrimoine naturel des côtes flamandes.

Le but du projet est la consolidation qualitative du réseau Natura 2000 en France et en Belgique par le rétablissement dans un bon état de conservation des habitats caractéristiques des côtes sédimentaires de la région biogéographique atlantique et des populations d'espèces associées.

## RECOMMANDATION 12 :

### Doter les sites Natura 2000 de moyens de financements suffisants et pérennes

Le financement de la politique Natura 2000 repose sur des sources multiples, aussi bien communautaires (FEADER, LIFE, FEDER) que nationales.

La source de financement principale de cette politique reste cependant le FEADER pour le financement des contrats (environ 40 %) et des Docob (environ 25 %) (CGEDD, 2015).

Le manque de financements constaté rend toutefois difficile la mise en œuvre du dispositif et met à mal les dynamiques engagées par les animateurs sur le terrain pour répondre aux attentes des acteurs locaux.

Les trois têtes de réseaux soulignent que l'animation ne peut être satisfaisante sans une augmentation des effectifs ou du temps alloué au dispositif.



De plus, l'absence de visibilité sur les financements conduit à recourir à des CDD, et à créer trop souvent des périodes d'incertitude locale au moment du changement des animateurs (CGEDD, 2015).

Les trois têtes de réseaux attirent également l'attention sur les difficultés rencontrées par les maîtres d'ouvrage à mobiliser les fonds européens.

Une simplification de la gestion des financements communautaires doit être menée pour prendre en compte les spécificités de structures comme les associations ou les collectivités territoriales et permettre la réalisation d'opérations prévues dans les Docob.

En effet, la crainte de lourdeurs administratives, et plus encore des contrôles et de leurs conséquences financières limitent l'implication des maîtres d'ouvrage dans le dispositif Natura 2000.

Enfin, un accompagnement technique et administratif des maîtres d'ouvrage permettrait d'augmenter le nombre et la qualité des projets déposés.

### **Propositions :**

- Attribuer des moyens humains et financiers suffisants et pérennes au réseau des animateurs Natura 2000.
- Faciliter et alléger les procédures administratives d'instruction et de contrôle des dossiers de demandes de subventions et de paiement.
- Prévoir pour les structures animatrices, un fonds de trésorerie leur permettant de limiter les avances de frais de fonctionnement.
- Développer un dispositif d'accompagnement technique et administratif à l'échelle nationale et/ou régionale pour la préparation de projets mobilisant des financements européens.
- Financer le temps de préparation de projets Life.

### **Référence à la Stratégie des Aires Protégées :**

**Objectif 6 – un réseau pérenne d'aires protégées.**

**Mesure 16 – consolider le financement des aires protégées.**

